# C'est dans sa parure naturelle, rehaussée de sobres ornements, que Paris accueillera les souverains anglais

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Sans écarter systématiquement tout ce que cette formule comporte d'innovations intéressantes, nos dirigeants ont estimé qu'elle était peu compatible avec le sens du goût et de la mesure qui sont l'apanage de l'esprit français. Aussi, sous la haute impulsion de M. Camille Chautemps, plus spécialement chargé de régler la partie spectaculaire du voyage de nos hôtes, la direction des Beaux-Arts a-t-elle mis au point une décoration qui ne dénaturera en rien le caractère de la Ville-Lumière. L'effet recherché n'est pas de modifier l'aspect grandiose des grandes artères où défilera le cortège royal, mais de leur conférer une certaine unité de style tout en soulignant par divers dispositifs la beauté des points de vue.

## Le message des colombes

Pour donner une idée plus nette des magnifiques coups d'œil qui s'offriront aux souverains dans leurs déplacements parisiens, nous ne pouvons mieux faire que de suivre pas à pas le programme de leur arrivée.

Le mardi 28 juin, à 12 h. 40, Leurs Majestés, qui auront traversé le Chanel à bord du yacht de l'Amirauté, l'Enchantress, poseront le pied sur la terre de France. A 16 h. 50, leur train spécial arrivera à la gare du Bois de Boulogne.

Du quai de la gare, où ils seront reçus par le Président de la République, accompagné des présidents du Sénat et de la Chambre et des membres du gouvernement, ainsi que de Mme Albert Lebrun, le roi et la reine d'Angleterre monteront un vaste et majestueux escalier, spécialement aménagé en leur honneur, que surmontera une sorte de dais gigantesque et que des lions héraldiques, emblèmes de la maison d'Angleterre, encadreront symétriquement. Cet ensemble décoratif, dû à M. Pierre Sardou, architecte en chef du gouvernement, remplacera avantageusement la façade rococo de la gare actuelle.

A l'extrémité de l'avenue Foch, une vaste tente, ornée de tapisseries des Gobelins, abritera les augustes visiteurs. Une statue symbolique de la France, due au ciseau du sculpteur Bourdelle, les accueillera, tandis qu'éclateront les accents du **God Save the King** et de la **Marseillaise**. Les troupes de la garnison de Paris, le gouverneur militaire de Paris à leur tête, rendront les honneurs. Des musiques militaires, dont les sonorités entraînantes seront amplifiées par des haut-parleurs, seront échelonnées sur tout le parcours.

Au moment où nos hôtes monteront dans leurs automobiles, un lâcher de colombes remplira le ciel de Paris d'un doux nuage blanc qui se dissipera dans la direction de la verte Albion. Gracieux message de la France fidèle à son alliée des bons et mauvais jours.

Le cortège s'ébranlera alors dans l'avenue Foch vers l'Arc de Triomphe qui ferme le tableau. Il comprendra une dizaine de voitures, toutes découvertes, qu'escorteront sur leurs chevaux fringants des spahis, sabre au clair. Le long des trottoirs, trois mille enfants des écoles formeront la haie et acclameront les souverains. Pour mieux accueillir ses hôtes, Paris pouvait-il désigner de plus gracieux ambassadeurs ?

## Sur la voie triomphale

L'Arc de Triomphe de l'Etoile se suffit à lui-même. La décoration qu'il recevra sera donc réduite au minimum. Autour du monument, où flotteront quelques drapeaux — on a voulu éviter l'excès d'une décoration tricolore vraiment trop facile — des spahis rendront les honneurs entre des canons de 75. La place elle-même d'où rayonnent douze avenues, gardera son caractère naturellement grandiose. Toutefois, les immeubles des maréchaux seront mis en valeur par un habillage discret.

De la place de l'Etoile à la Concorde, le cortège royal descendra la voie triomphale par excellence, l'avenue des Champs-Elysées. Toute cette partie du parcours, dont la décoration incombe à l'architecte Pacon, sera celle où la foule sera la plus dense. Les immeubles seront ornés de guirlandes et de drapeaux disposés de telle sorte que le disparate de leurs styles en soit atténué. D'autres guirlandes — dorées celles-ci — seront suspendues au-dessus de la tête des souverains. Au rond-point, où les fontaines de Lalique, transparente harmonie de verre et d'eau, ont été exhaussées, seront réunis les invités de choix et les membres de la Colonie britannique de Paris.

La décoration de la place de la Concorde a été confiée à l'architecte Baudoin. Primitivement, celui-ci avait envisagé la création d'un vaste miroir d'eau où se seraient reflétés l'Obélisque, les monuments des villes de France, les édifices qui bordent la place et le mur des Tuileries. Pour diverses raisons et notamment pour déférer au désir de Leurs Majestés de ne pas dénaturer le visage de Paris, ce projet a été abandonné. La façade des Tuileries sera simplement recouverte de deux écussons gigantesques aux armes de France et d'Angleterre. Des délégations des provinces de France, dans leurs costumes locaux, symboliseront pour nos hôtes l'hommage de la nation unanime.

D'un coup d'œil, les souverains embrasseront la perspective de la rue Royale barrée par La Madeleine, qui reçoit une ornementation semblable à celle du Palais-Bourbon, auquel elle fait vis-à-vis. Ces deux monuments sont actuellement entre les mains des architectes Granet et Expert.

Par le pont de la Concorde, le roi et la reine gagneront le palais du Quai d'Orsay, où ont été aménagés leurs appartements. Dès qu'ils seront descendus de voiture, le pavillon brodé aux armes du roi sera hissé au-dessus du palais. Une compagnie d'infanterie rendra les honneurs et constituera la garde personnelle des souverains dans leur résidence éphémère.

Le lendemain, après que le roi aura porté une palme sur la tombe du Soldat inconnu, le Président de la République et Mme Albert Lebrun viendront prendre Leurs Majestés pour les conduire à l'Hôtel de Ville. Elles embarqueront au pont Alexandre III à bord d'une vedette qui les ramènera également. Le soir, en se rendant au gala de l'Opéra, nos hôtes pourront admirer les illuminations sur la Seine et ne manqueront pas de contempler la colonne Vendôme, dotée pour la circonstance d'un écrin gazonné dessinant un jardin. L'avenue de l'Opéra, les Champs-Elysées, la Seine elle-même, seront comme autant de rivières lumineuses. Paris se montrera dans toute sa magnificence et les souverains britanniques comprendront que ce décor brillant répond à la cordialité que leur réserve le peuple de France.

S.-A.

# Une menace non déguisée du cartel des services publics

*mécontent que le problème du rajustement des traitements des fonctionnaires n'ait pas été abordé avant la clôture*

**« Nous recourrons aux formes d'action dont ont usé avec succès les travailleurs de l'industrie privée »**

Paris, 17 juin. — Le cartel confédéré des services publics publie un communiqué dans lequel il proteste avec véhémence contre le fait que le décret de clôture ait été lu sans que la question du rajustement des salaires, traitements et retraites ait fait l'objet d'une discussion au parlement.

Il déclare inadmissible que le gouvernement ait d'une part accepté une série de dépenses dont le cartel ne conteste pas la nécessité et d'autre part, refusé toute dépense concernant le rajustement des traitements des fonctionnaires.

Il déclare inadmissible que M. Daladier ait déclaré que s'il donnait satisfaction aux fonctionnaires, il provoquerait une nouvelle dévaluation.

Le cartel rappelle que le mauvais état des finances françaises n'est pas son fait puisque depuis 1930, les traitements des fonctionnaires n'ont bénéficié d'aucune augmentation, mise à part l'allocation spéciale temporaire de cherté de vie de taux modique. Les vrais responsables de la situation financière sont les pouvoirs publics, incapables de ranimer l'économie déclinante et de mettre un terme à la fraude et à l'iniquité fiscale.

Convaincu qu'à défaut de mesures énergiques, la situation des fonctionnaires redeviendra ce qu'elle était dans les heures les plus sombres de l'immédiate après-guerre, le cartel central déclare à ses adhérents qu' « il ne lui reste que le recours à des formes d'action dont les travailleurs de l'industrie privée ont usé jusqu'à présent avec succès » et leur demande instamment de s'y préparer.

## Un journal allemand proteste avec violence contre le survol d'une ville bavaroise qu'aurait effectué un avion tchécoslovaque

Berlin, 17 juin. — Le « Lokal Anzeiger » annonce que le gouvernement allemand va protester énergiquement à Prague, contre le survol de la ville bavaroise de Lam qu'aurait effectué vendredi matin, un avion militaire tchécoslovaque.

Le journal déclare avec violence que le gouvernement tchécoslovaque qui, récemment, interdit à ses aviateurs de survoler la région frontière ne devra pas se contenter d'excuses ou de promesses d'enquête et de sanctions. « Hodza devra donner des garanties que son gouvernement tient ses promesses et qu'il est en mesure de faire respecter ses ordres par ses troupes. »

## Une nouvelle vague antisémitique en Allemagne

**Deux mille arrestations**

Berlin, 17 juin. — La vague antisémitique nouvelle qui déferle en Allemagne est caractérisée par des descentes de police répétées dans les locaux habités par des juifs et aussi par des mesures tendant à exclure les juifs de l'activité économique.

Les mesures policières à Berlin ont abouti à de nombreuses arrestations qui doivent atteindre actuellement le chiffre de 2.000.

Des manifestations se sont déroulées vendredi matin, allée de Francfort, contre les commerçants juifs. Tous les magasins israélites de ce quartier ont été fermés.

## La plainte d'un médecin tourquennois au Conseil interdépartemental de préfecture

Le Conseil interdépartemental de préfecture a siégé jeudi, sous la présidence de M. Peberay.

Le Conseil a examiné la plainte du docteur Gabert, de Tourcoing, qui avait postulé un emploi aux hospices de cette ville. M. Gabert s'estime lésé du fait que l'emploi ne lui a pas été confié alors qu'il remplissait les conditions requises.

Les Hospices de Tourcoing étaient représentés par Me Jardel. L'affaire a été mise en délibéré.

— A l'Exposition impériale de Glasgow, le pavillon catholique connait u nsuccès remarqué et il reçoit, en moyenne, 40.000 visiteurs par semaine.

# UNE JOURNÉE POLITIQUE ANIMÉE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

## A la Chambre

*La session ordinaire de 1938 a été close vendredi soir, dix-huit jours seulement après la reprise des travaux parlementaires qui a suivi le congé pascal. C'est la première fois, depuis de nombreuses années, que la clôture de la session est prononcée aussi tôt. D'ordinaire, en effet, le gouvernement ne lit son décret que plusieurs semaines après l'expiration du délai de cinq mois que la Constitution a prévu pour la durée minimum de la session.*

*L'an passé, les Chambres ont été mises ainsi en congé le 9 juillet et en 1936 le 13 août. Cette année, les problèmes les plus urgents avaient été réglés, soit par des décrets-lois, soit par des dispositions d'ordre législatif, si bien que la décision gouvernementale de mettre le parlement en vacances était parfaitement régulière et justifiée.*

Paris, 17 juin. — La Chambre s'est réunie vendredi à 9 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot, devant un assez grand nombre de députés.

L'atmosphère est détendue et les députés de droite comme ceux d'extrême-gauche sont paisiblement assis à leurs places respectives, sans aucune attitude de provocation ou de rancune.

M. Tixier-Vignancourt (Basses-Pyrénées) a la parole sur la demande de scrutin qu'il a déposée jeudi, tendant à repousser les propositions de la Conférence des présidents, pour inscrire à l'ordre du jour de l'après-midi la discussion de la proposition communiste relative à la politique de non-intervention. La Commission des Affaires étrangères ne peut rapporter la question pour vendredi après-midi. Dans ces conditions, M. Tixier-Vignancourt déclare qu'il retire avec regret sa demande de scrutin.

M. Plichon (Nord) maintient sa demande de scrutin sur l'inscription à l'ordre du jour de la discussion du rapport Landry sur les allocations familiales.

Cette proposition est adoptée par 539 voix contre zéro.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi sur le contingent exceptionnel dans la Légion d'honneur pour les combattants volontaires.

M. Tillon (Seine) demande la discussion immédiate de sa proposition de résolution, invitant le gouvernement à augmenter l'allocation de chômage.

M. Hartman (Bas-Rhin) constate que le Front populaire n'a pas tenu ses promesses depuis 1936.

Il demande que l'allocation de chômage soit augmentée, mais il faut que l'Etat prenne à sa charge l'augmentation de dépenses.

La discussion générale est close.

Le président lit la proposition de résolution invitant le gouvernement à ajuster les allocations de chômage au coût de la vie.

La proposition de résolution de M. Charles Tillon est votée par 553 voix contre 5.

La séance est suspendue à 10 h. 20 et reprise à 11 heures. La Chambre est appelée à fixer la date de l'interpellation de M. Perrot (Finistère) sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour faciliter l'achat de rogue pour la pêche à la sardine.

M. de Chappedelaine assure que le gouvernement s'occupe de la question.

Finalement, M. Perrot retire son interpellation.

La séance est levée à 11 h. 30

### La politique agricole

La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement, présentées par M. de Champeaux (Côte d'Or), M. Coquillard, (Vienne), et M. Temple, qui déclare que le paysan français ne veut pas de guerre préventive.

M. Jean Renaud, interrompt : qui en a parlé ?

M. Temple, lui répond que c'est lui. Les députés de droite reprochent à M. Jean Renaud, de recommencer la tactique de M Cornavin.

M Claudet, les communistes sont braves lorsqu'ils sont 40 contre un. M. Temple, ajoute que la paysannerie française ne veut pas faire les frais d'une sortie désespérée du communisme.

*A droite, on crie :* A bas Marty...

Le tumulte se prolonge quelques instants et M. Temple termine son interpellation dans le bruit.

Suspendant le débat en cours, le gouvernement demande la discussion immédiate du projet sur l'organisation de la nation en temps de guerre, qui revient du Sénat. L'ensemble du projet est voté à l'unanimité à mains levées.

### L'opposition socialo-communiste

Le Président du Conseil monte à la tribune et lit le décret de clôture. La Chambre ne manifeste d'aucune façon.

M Gouin, président du Groupe socialiste déclare que ses amis voteront contre

M. Ramette (communiste), élève la protestation de son groupe contre la clôture.

M. Chichery, (radical) fait l'éloge du travail gouvernemental et dit que son parti fait confiance à son chef pour poursuivre l'œuvre de salut financier et de défense nationale.

M. Delaunay, (démocrate populaire), ne votera pas le procès-verbal.

M. Marin, s'étonne que ceux qui ont voté les pleins pouvoirs refusent de voter le procès-verbal.

M. Beranoer, approuve les paroles de M. Marin. Le procès-verbal est mis aux voix et le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 17 h. 50 et reprise à 18 h. 20.

Le procès-verbal est adopté par 357 voix contre 241. La minorité était composée des voix socialo-communistes. Le président déclare close la session ordinaire.

La séance est levée sans incident.

### Pas de session avant novembre

On pense généralement que le Parlement ne sera pas convoqué avant le mois de novembre, pour la discussion du budget de l'exercice 1939.

## Le groupe socialiste était intervenu auprès de M. Daladier

**pour que la clôture ne soit pas prononcée avant le vote du projet sur la retraite des vieux travailleurs et avant qu'une solution ait été trouvée en faveur des fonctionnaires**

### *Mais la décision du président du Conseil était prise*

Le groupe socialiste s'est réuni à 16 h. et a décidé d'adresser d'urgence une délégation à M. le président du Conseil pour lui demander de ne pas lire le décret de clôture aussi longtemps qu'un vote ne serait pas intervenu sur le projet de loi relatif à la retraite des vieux travailleurs et qu'une solution n'aurait pas été trouvée pour donner satisfaction aux légitimes revendications des fonctionnaires. La délégation du groupe socialiste a eu après la réunion, une entrevue dans les couloirs de la Chambre, avec M. Edouard Daladier qui l'a accueillie avec bonne humeur et a pris acte de cette communication en laissant toutefois entendre que le gouvernement ne reviendrait pas sur sa détermination qui était de lire le décret de clôture de la session.

Au cours de cet entretien, des députés socialistes ont posé la question de savoir si le gouvernement aurait le droit de publier après la clôture de la session, des décrets-lois au « Journal officiel », puisque l'autorisation que lui a accordée le parlement d'user de cette procédure expire avec la session parlementaire. M. Daladier a répliqué que les décrets-lois avaient été pris et signés au conseil des ministres avant que la clôture de la session eut été prononcée.

## Au Sénat

Paris, 17 juin. — Vendredi matin, le Sénat a repris la discussion du projet de loi relatif à l'organisation de la nation en temps de guerre.

Les quatre premiers articles du projet de loi sont adoptés sans débat.

L'article 5 est adopté avec une disposition Bergeon, rapporteur de la commission de la Marine, laissant subsister les attributions des chefs d'état-major général des trois armées de terre, de mer et de l'air, telles qu'elles ont été fixées par un récent décret.

### Les dépenses pour la défense passive

Les articles suivants jusqu'à l'article onze inclus, sont adoptés dans le texte de la Chambre ou avec des modifications de détail.

L'article douze met à la charge exclusive de l'Etat les dépenses afférentes à la défense passive. M. Gardey demande la disjonction de l'article. M. Fabry déclare que la Commission accepte la disjonction, mais elle demande que le gouvernement chiffre rapidement le coût de la défense passive, prépare un projet et sans attendre le vote, engage, comme il en a le droit, les dépenses nécessaires.

M. Bénazet, président de la commission de l'Air, s'associe à ces paroles. M. Guy La Chambre annonce que le gouvernement accepte la disjonction, sous le bénéfice des observations présentées.

Les articles 14 à 34 (de l'emploi des personnes et des ressources en temps de guerre), sont votés, conformément aux propositions de la commission.

### Les parlementaires en temps de guerre

A l'article 35, relatif à la situation des membres du Parlement en temps de guerre, M. Rillart de Verneuil a déposé un amendement tendant à substituer à l'alinéa du texte de la Chambre ainsi conçu : « Il appartient à chacune des deux Chambres de déterminer par son règlement les conditions d'exercice du mandat des parlementaires mobilisés », la disposition suivante : « Les parlementaires mobilisés ou ayant repris du service ne peuvent remplir leur mandat qu'en obtenant un congé régulier, c'est-à-dire être en autorisation d'absence de plus de trente jours. »

M. Jean Fabry demande à M. Rillart de Verneuil de retirer son amendement.

M. Rillart de Verneuil : Il faut éviter à tout prix que des parlementaires puissent en cas de guerre, faire la navette entre le front et les Chambres.

M. Jean Fabry : M. Rillart de Verneuil peut avoir raison au fond, mais il faut laisser chaque assemblée maîtresse de son règlement. Il appartient à la Chambre, si elle le veut, d'examiner la question à la lumière des observations présentées ici.

Devant l'insistance de la Commission, le sénateur de l'Aisne retire son amendement, mais il tient à affirmer de nouveau que les obligations militaires doivent être en temps de guerre les mêmes pour tous les Français.

Les articles 35 à 39 sont adoptés.

Sur l'article 46, relatif à l'organisation économique en temps de guerre, M. Chapsal montre les dangers d'une improvisation. Il faut veiller à ce que ne soit pas entravée, en temps de guerre, la vie de la population civile, une centralisation s'impose.

M. Chaumié appuie ces observations.

M. Paul-Boncour déclare que la Commission d'études du Conseil supérieur de la Défense nationale qui s'occupe de la question, devra recommencer ses réunions.

Les derniers articles sont votés, et l'ensemble adopté à l'unanimité des 297 votants.

Séance levée à 12 h. 25.

La deuxième séance de la journée est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

Le président annonce qu'il est saisi de sept demandes de discussion immédiate concernant des projets de lois votés par la Chambre.

### L'exécution du budget aboutira à un déficit important

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1937. M. Abel Gardey, rapporteur général déclare que le présent projet se traduit par une surcharge budgétaire de 471 millions.

Nous constations, dit notamment M. Gardey, que les dépassements de dépenses sur les prévisions budgétaires sont nombreux et importants. Par ailleurs, de graves irrégularités se sont produites en ce qui concerne les paiements effectués par le gouvernement en matière de frais de justice et en matière de dépenses militaires sur réquisitions. D'autre part, nous constatons le volume excessif (3 milliards 1/2) de crédits reportés qui s'appliquent surtout aux dépenses militaires, en particulier à celles de l'aviation. Il ajoute que la Commission a le regret de constater que l'exécution du budget de 1938 aboutira à un déficit important.

D'autre part, les besoins de la Trésorerie vont se trouver aggravés du fait du déficit et du fait de l'accroissement des dépenses d'armements que nul ne songe d'ailleurs à contester. Le devoir du gouvernement est d'écarter toute dépense nouvelle. Le principal facteur de relèvement du pays est le travail. C'est là, conclut M. Gardey, une question de salut public.

### Le travail est plus que jamais nécessaire

Le ministre des Finances s'associe aux observations présentées par le rapporteur général. Il ajoute que des mesures ont été prises pour éviter les abus en matière de paiements de dépenses par voie de réquisition. Le ministre rappelle que le mois de mai se traduit par un excédent de rentrées budgétaires sur les prévisions. Les dépenses de la défense nationale ne peuvent être en ce moment couvertes en totalité par l'impôt, mais le ministre est certain qu'il suffira de faire appel au patriotisme du pays, pour que les emprunts nécessaires soient souscrits. Pour le relèvement économique du pays, le travail est plus que jamais nécessaire.

*L'ensemble* du projet (collectif d'avril) est voté au scrutin public par 298 voix contre 1.

Le Sénat adopte ensuite à l'unanimité des 299 votants, le projet de loi relatif aux reports de crédits de l'exercice 1937 à l'exercice 1938.

Le projet sur la mise hors cadre des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux est adopté. Le projet de loi fixant pour 5 ans divers contingents de décorations est mis en discussion.

A l'article 4 M. Desjardins propose de relever le contingent des régions libérées et de le réserver aux candidats ayant réellement participé à la reconstitution de ces régions. L'amendement est repoussé par assis et levés.

M. Chautemps demande la parole et lit le décret de clôture.

Quelques sénateurs applaudissent, d'autres protestent contre cette clôture brusquée. Le président prononce la formule d'usage, la session ordinaire de 1938 est et demeure close.

La séance est levée à 18 h. 30. Plusieurs projets, dont celui sur les contingents de décorations, n'ont donc pas pu être votés.

DANS LES COULOIRS DU SÉNAT

## Le rapporteur de la Commission d'enquête aurait voulu livrer ses conclusions sur les « scandales de la radiodiffusion »

A l'ordre du jour de la séance de vendredi, au Sénat, figurait notamment la discussion des conclusions de l'enquête ordonnée le 26 janvier 1937, et relative à la gestion du ministère des P.T.T.

M. Paul Laffont, rapporteur, ainsi que MM. Jean Philip et Babaud-Lacroze, dont l'intervention à la tribune avait été à l'origine de l'enquête ordonnée par le Sénat, ne cachaient pas dans les couloirs leur regret de voir la discussion des conclusions de la commission d'enquête ajournée sine die. MM. Philipp et Babaud-Lacroze faisaient connaître leur intention d'interpeller, à la rentrée, le ministre des P.T.T.

Quant à M. Paul Lafont, il a communiqué à la presse la déclaration écrite ci-après : « Je comprends très bien que le gouvernement ait voulu précipiter la clôture de la session parlementaire. Je sais, par ailleurs, que certains ne sont nullement pressés de m'entendre. Mais je tiens à déclarer que, jusqu'au jour où nos conclusions seront rapportées à la tribune du Sénat, la mission qui nous a été donnée continue. Je tiens à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre mon rapport et l'usage qu'en peuvent faire les partis pour leurs polémiques. Mais ceci posé, j'ajoute que nos conclusions expriment la pensée de la commission tout entière et qu'il n'est pas une phrase de mon rapport que je ne puisse assortir d'une preuve.

La commission ne tolérera pas l'étouffement des scandales de la radiodiffusion ; elle ne permettra pas davantage que tout soit dilué dans un vague texte de décret-loi. Au surplus, je produirai s'il y a lieu, un rapport supplémentaire qui contiendra ce que j'ai eu la discrétion de ne pas imprimer dans mon premier rapport ».

## Le Conseil des ministres a lancé le quatrième et dernier train de décrets-lois

Paris, 17 juin. — Les ministres se sont réunis vendredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

La séance du Conseil des ministres, qui a duré de 10 heures à midi 50, a été entièrement consacrée à l'examen des derniers décrets-lois du programme de redressement économique et financier du gouvernement.

Les ministres ont tour à tour soumis au président du Conseil les dispositions préparées par leurs départements. Le Conseil n'eut pas à s'occuper de la situation extérieure.

Le Conseil a adopté, sur la proposition du président du Conseil et du ministre des Finances, un ensemble de mesures destinées à compléter l'œuvre de redressement économique et financier. Elles ont notamment pour objet d'assurer la stabilité des prix sans laquelle l'activité économique risquerait d'être gravement compromise, d'accroître la production et les échanges nécessaires à l'amélioration du revenu national. Le texte des décrets-lois ainsi adoptés par le Conseil sera publié au « Journal Officiel ».

# En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

## L'ambassadeur du gouvernement de Barcelone confère avec M. Georges Bonnet sur les bombardements de villes ouvertes

Paris, 17 juin. — M. Pascua y Martinez, ambassadeur d'Espagne à Paris, était venu vendredi après-midi entretenir M. Georges Bonnet, des bombardements des villes ouvertes de l'Espagne républicaine.

M. Georges Bonnet a pu seulement répondre à l'ambassadeur que le gouvernement britannique songe à prendre une initiative tendant à mettre fin à ces bombardements et qu'il a mis à l'étude un plan qui, présentement, fait l'objet d'échanges de vues entre Paris et Londres. Ces bombardements, d'ailleurs, sont devenus tellement systématiques qu'on se demande s'il sera vraiment possible d'obtenir leur cessation.

### *CHANGES A L'ETRANGER*

Londres. — Sur Paris, 178.34 ; sur Bruxelles, 29.27 ; Esc. hors Banque, 0 5&8 ; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 278 3/4 ; Cab. Transf. 49700 ; sur Bruxelles, 16862.

# L'ÉCHEC COMMUNISTE

## à la Commission des affaires étrangères de la Chambre

*La motion demandant au gouvernement de ne pas rétablir le contrôle à la frontière espagnole est repoussée*

### M. FLANDIN DÉNONCE LES LIVRAISONS D'ARMES A L'ESPAGNE ROUGE

La Commission des Affaires étrangères de la Chambre a repoussé par 18 voix contre 4 et 10 abstentions, la motion communiste demandant au gouvernement de ne pas rétablir le contrôle à la frontière pyrénéenne. M. Flandin s'est affirmé partisan de la stricte neutralité entre les deux partis espagnols. L'orateur veut que la politique française s'aligne sur celle de Londres et non sur celle de Moscou. Il a regretté les livraisons d'armes effectuées officiellement en Espagne et qui peuvent provoquer des malentendus entre la France et la Grande-Bretagne. M. Flandin a donné, à ce propos, des indications très précises sur les infractions à la non-intervention survenues en mars, avril, mai, et demande que son dossier soit transmis au ministre des Affaires étrangères.

M. Flandin a conclu la nécessité de mettre le plus vite possible en application le plan de Londres.

M. Grumbach a remarqué que le texte communiste avait déjà été présenté à la Commission et que les socialistes s'abstiendraient pour ne pas gêner l'action gouvernementale.

M. Margaine s'est déclaré ensuite favorable à la proposition, mais a estimé que nous devrions reprendre notre liberté et fournir des armes à l'Espagne républicaine.

M. Péri a conclu que l'entente franco-anglaise doit être la conjugaison de deux résistances et non de deux résignations.

M. Marcel Heraud a combattu la proposition de résolution.

M. Delbos a rappelé que la politique de non-intervention signifiait que la France s'interdisait de prendre parti matériellement dans le conflit, mais non d'avoir des sympathies pour le gouvernement légitime espagnol. Mais ayant mis ses collègues en garde contre une action où la France risquerait de se voir isolée, il a déclaré qu'il voterait contre la proposition communiste.

M. Xavier Vallat est hostile à la proposition de résolution et regrette que nous n'ayons pas, dès le début de la guerre espagnole, demandé le retrait des volontaires.

M. Ybarnegaray regrette l'absence de tout représentant français à Salamanque ; il ne faut pas croire qu'il n'y ait dans l'Espagne nationaliste que des ennemis de la France.

La Commission a ensuite procédé au vote sur la motion.

La proposition de résolution de M. Cornavin a été repoussée par 18 voix contre 4 et 10 abstentions.

Ont voté pour : MM. Daul, Grenier, Péri, communistes ; Margaine, radical-socialiste.

Ont voté contre : MM. Bataille, Yvon Delbos, Desbons, Deschizeaux, P.-E. Flandin, Fould, Grat, Marcel Heraud, de la Ferronnays, Louis Marin, Léon Meyer, Mistler, Pezet, Riou, Louis Rollin, Robert Serot, Xavier Vallat et Ybarnegaray.

Se sont abstenus : MM. Maxence Bibie, Union socialiste ; Dahlet, Indépendant d'action populaire ; Metayer, radical-socialiste ; Grumbach, Rivière, Roucayrol, Hubert, Rouger, Silvestre, Thiolas et Rauzy, socialistes.

## Deux officiers aviateurs se tuent, près de Malines au cours d'un atterrissage dramatique

Malines, 17 juin. — Un tragique accident a causé, vendredi matin, vers neuf heures, la mort de deux officiers aviateurs du centre d'aviation d'Evere : le lieutenant Joie, âgé de 27 ans et le lieutenant Jones, âgé de 24 ans.

Les deux officies montant un Fairey Rox 99, numéro A.F. 6.170, évoluaient aux environs de Malines. Ils se trouvaient au-dessus du village de Leest, quand on vit l'appareil donner des signes d'hésitation. Il tanguait et on le vit descendre, faisant de grands cercles, comme s'il cherchait un terrain d'atterrissage favorable. La manœuvre semblait réussir quand, malheureusement, l'appareil fut pris dans les fils électriques à haute tension qui relient Alost à Malines. Les câbles se rompirent, mais brisèrent le gouvernail de direction et l'avion vint se briser dans un champ de blé.

Les secours arrivèrent immédiatement du village, puis de Malines. Mais les deux officiers, pris sous les débris de leur appareil, avaient cessé de vivre. La carlingue était réduite en miettes.

Les aviateurs avaient eu la présence d'esprit de couper les gaz, au moment de la chute ; c'est ce qui évita à l'appareil de prendre feu.

Le parquet militaire est descendu sur les lieux.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 270 ; à terme sur janvier, 186-88 ; mars, 188-89 ; mai, 190-91 ; juillet, 175-79 ; septembre, 181-83 ; novembre, 184 ; décembre, inocté. — Ventes : 2.000 tonnes.

# DERNIÈRE HEURE

## LE SCRUTIN DE CLOTURE

**Notre vote n'est pas une rupture d'avec la majorité, expliquent les socialistes mais une attitude...**

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, le groupe socialiste a tenu une réunion où il a donné mandat à ses représentants à la délégation des gauches d'expliquer le vote de ses membres dans le scrutin sur le procès-verbal de la séance. Leur vote ne doit pas, en effet, être interprété comme une rupture des socialistes d'avec la majorité, mais simplement comme une attitude dictée par la nécessité de protester contre la clôture avant l'examen de diverses mesures sociales considérées urgentes par le parti socialiste.

Les communistes ont proposés ensuite qu'une délégation fût envoyée à M. Daladier afin de lui demander de convoquer les Chambres dès le 15 juillet pour voter la retraite des vieux travailleurs et les autres projets en instance. Mais M. Chichery, au nom des radicaux-socialistes, s'est élevé contre cette démarche qui ne manquerait pas d'être interprétée comme une manifestation de défiance à l'égard du gouvernement. Les membres de la délégation se sont ralliés à ce point de vue.

# Nouvelles sportives

TENNIS

## Le tournoi du New-Lawn-Tennis-Club de Lille

**Aujourd'hui, P. Féret, Abdesselam, J. Bonte, Granguillot joueront**

LES RESULTATS

Championnat simple Messieurs. — Roger Masurel bat L. Bigo, 6-3, 6-0; G. Tourret bat G. Herbaux, 4-6, 6-4, 6-4; P. Maréchal A. Dujardin, 4-6, 6-2, 6-1; M. Inglebert bat Ray. Masurel, w.-o.; M. Reynaert bat bat P. Mory, 6-4, 7-5; F. Wallaert bat Lafond, 5-7, 6-4, 6-4; J. Leplat bat R. Nys, w.-o.; Ph. Motte bat D. Tiberghien, 6-2, 6-0.

Championnat simple Dames (demi-finales). — Mme Suthill bat Mme G. Prévost, 6-0, 6-2; Mlle Lemettre bat Mme F. Descamps, 6-3, 9-7.

Aujourd'hui, c'est la grande journée. Les joueurs du Nord affrontent les Parisiens. C'est ainsi que M. Reynaert sera opposé à Abdesselam, Wallaert ou M. Inglebert à P. Feru, Motte ou Leplat à Granguillot; enfin Roger Masurel ou Tourret à J. Bonte.

La Coupe Persévéranza, réservée aux éliminés du premier tour du championnat simple Messieurs, débutera ce matin à 9 h. 30. Les joueurs convoqués sont priés d'être exacts, sinon ils auront matché.

CYCLISME

## Le Tour d'Allemagne

Stuttgart, 17 juin. — La huitième étape du Tour d'Allemagne cycliste Fribourg-en-Brisgau-Stuttgart (217 km.), a été gagnée par Bonduel (Belgique), en 6 h. 23' 10". Le Français Le Calvez s'est classé 12e en 6 h. 24' 50", son compatriote Lachat 13e. Au classement général, l'Allemand Schild, est en tête en 57 h. 41' 39".

NATATION

## L'équipe de France de water-polo

La Commission de sélection de la Fédération française de natation a composé comme suit l'équipe de France de water-polo qui rencontrera la Belgique le 3 juin, à Liège : but : Delporte (Tourcoing); arrières: Padou et Lefebvre (Tourcoing ; demi: Diener (Colmar) ; avants : Van de Casteele, Bermyn, Dewasch (de Tourcoing), c'est cette équipe qui a battu la Hollande à Bergen op Zoom.

Les nageurs qui participeront à ce même match France-Belgique, ne seront sélectionnés que le 26 juin, tandis que les équipiers du relais 4/200 ne seront désignés que le 1er juillet, après un ultime essai au Stade des Tourelles.

# Renseignements commerciaux

## COTONS

LIVERPOOL, 17 juin.

Importations : 15.601 balles ; Américain : hausse 10 ; Brésilien : hausse 10 ; Egyptien: sakellarida, hausse 12 ; upper, hausse 11.

| Terme | New-Orléans Préc. | New-Orléans Jour | New-York Préc. | New-York Jour |
|---|---|---|---|---|
| Disponible | 8.48 | 8.52 | 8.39 | 8.43 |
| Juillet | 8.43 | 8.47 | 8.29 | 8.33 |
| Août | —.— | —.— | 8.29 | 8.33 |
| Septembre | —.— | —.— | 8.30 | 8.34 |
| Octobre | 8.45 | 8.28 | 8.31 | 8.35 |
| Novembre | —.— | —.— | 8.33 | 8.37 |
| Décembre | 8.28 | 8.51 | 8.35 | 8.39 |
| Janvier | 8.47 | 8.51 | 8.36 | 8.40 |
| Février | —.— | —.— | 8.37 | 8.41 |
| Mars | 8.52 | 8.55 | 8.38 | 8.43 |
| Avril | —.— | —.— | 8.39 | 8.44 |
| Mai | 8.58 | 8.58 | 8.41 | 8.46 |

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000 ; aux ports du Golfe, 4.000 ; aux ports du Pacifique, 3.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles ; France et Continent, 10.000 ; Japon et Chine, 6.000.

## Revue du marché de New-York

New-York, 17 juin. — En présence d'une inflation possible et de l'incertitude sur le programme de dépenses gouvernementales, les vendeurs firent preuve de timidité au cours d ela séance de Wall Street. Par contre, l'activité déployée par certains acheteurs dans la matinée diminua nettement et assez rapidement dans l'après-midi si bien que les gains précédemment enregistrés se transformèrent en pertes. Ces pertes se limitèrent toutefois à peu de chose sur un total de transactions qui ne dépassa pas le chiffre de 330.000 parts.

Les opérations comprenaient 568 émissions dont 280 accusèrent une baisse, 137 une hausse et 151 restèrent inchangées.

Voici quelques cours de clôture:

Anaconda, 23 1/2; Canadian Pacific, 5 3/8; General Electric, 33 1/2; General Motors, 29; Radio Corporation, 5 1/4; Standard Oil New-Jersey, 46 1/4; U.S. Steel, 41 5/8.

# Le conflit sino-japonais

Tokio, 17 juin. — Recevant les journalistes étrangers, le général Ugaki, ministre des Affaires étrangères, a exprimé son « profond regret » de voir que des nations sont apparemment résolues à encourager la Chine dans une inutile résistance contre le Japon.

Un journaliste ayant demandé au général Ugaki s'il n'avait pas voulu faire allusion à la France, lorsqu'il parle des encouragements donnés à la Chine, le ministre des Affaires étrangères a déclaré :

« Je vous laisse le soin de juger vous-mêmes si je voulais mentionner la France en parlant des puissances qui assistent la Chine et encourent ainsi la responsabilité d'empirer les relations avec le Japon ».